



RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL TERRITORIAL

Séance du lundi 9 novembre 2009.

Acquisition de la propriété cadastrée AK 558.

Le Conseil territorial s'est prononcé favorablement sur l'acquisition de la parcelle citée en objet dans sa séance ordinaire du 8 octobre 2009.

Comme le prévoit la réglementation, le Service de France Domaine a été consulté pour avis. A l'heure où le présent rapport est rédigé, l'avis de France Domaine ne nous est pas parvenu. Il est actuellement en préparation et sera communiqué par fax au Président. Dès sa réception il sera distribué aux conseillers territoriaux afin de compléter le présent rapport.

Il est urgent pour la collectivité de conclure cette acquisition afin de couper court à la pression spéculative qui s'exerce actuellement sur le bien. D'autre part, il n'aura échappé à aucun conseiller territorial la situation stratégique exceptionnelle du terrain par rapport aux besoins de l'aérodrome de Saint Jean d'une part, et à la nécessité de délocaliser certains des établissements scolaires publics installés à Gustavia, d'autre part.

Le conseil territorial est invité à se prononcer définitivement sur l'acquisition dudit terrain au vu de l'avis du service de France Domaine.

Le Président,
Bruno MAGRAS